

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi  
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
23 septembre 2025

PUBLIE LE : 01 OCT. 2025

Délibération n°250923-6 : Convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures de l'artiste Anne-Douce MARLAT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le seize septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

**PRESENTS**

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE  
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, PRESIDENTE

**ABSENTS EXCUSES**

LE PECQ

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

**Pouvoirs :** Madame TEMPEZ est porteuse du pouvoir de Madame CARLIER

**Communes non représentées :** Néant

**Assistaient à la séance**

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>4</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>4</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>1</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>5</b>

**OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE PEINTURES DE L'ARTISTE ANNE-DOUCE MARLAT**

**RAPPORTEUR** : La Présidente

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**CONSIDERANT** l'organisation de l'exposition de peintures du 1er octobre 2025 au 30 novembre 2025 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour le château de Monte-Cristo de solliciter le prêt d'œuvres pour enrichir l'exposition ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** la convention de prêt d'œuvres en lien avec l'exposition de peintures de Madame Anne-Douce MARLAT ;

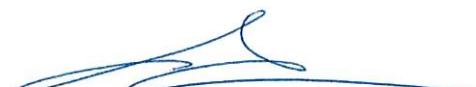
**AUTORISE** La Présidente à signer ladite-convention avec Madame Anne-Douce MARLAT, ainsi que tout avenant et tout document, sans incidence financière, y afférant.

**DIT** que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Fait à Marly Le Roi, le 01/10/2025

Transmis en préfecture et affiché le 01/10/2025

**Pour Extrait Conforme**



**Nicole WANG**  
Secrétaire de séance

**Clarisse ZANN**  
Présidente du Syndicat Intercommunal